

Décision

Générale

colonial

Décision n° 736 concernant les Services Etat.

n° 736

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mai 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à la Communauté Musulmane, l'autorisation préalable d'édifier une mosquée au tombeau du Cheïik Issa, quartier 14, sur le titre foncier no 854. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant procédure réglementaire.